

# Cfdt:

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



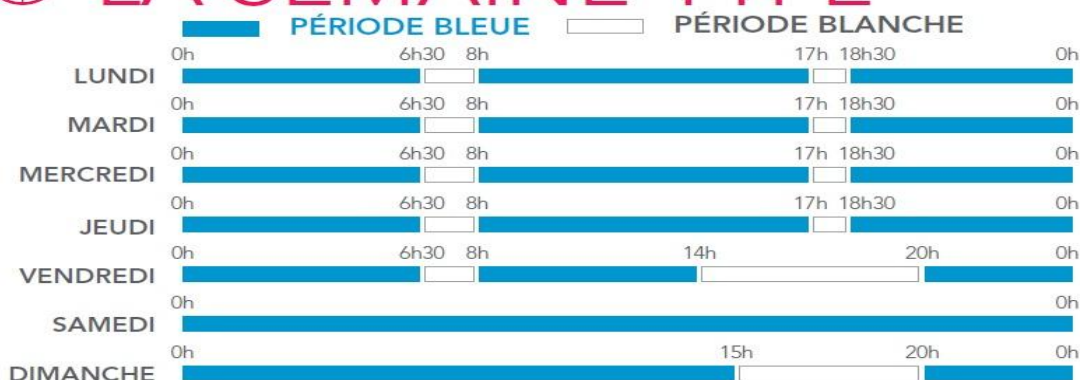
**Un trajet à 50%  
de réduction**

Bien que très peu de communication soit faite sur ce dispositif, l'ancien « Billet populaire congé annuel » maintenant **Billet annuel, permet d'obtenir 50% de réduction sur le tarif SNCF de 2eme classe pour un voyage aller-retour, une fois par an et par personne.** La réduction de 50% est appliquée pour chaque trajet commencé en période bleue du calendrier voyageur SNCF\*

*\*Le nombre de place est limité dans les trains couchettes et trains à réservation obligatoire.*



## LA SEMAINE-TYPE



**Pour qui ?**

Le billet annuel est ouvert aux salariés, stagiaires de la formation professionnelle ainsi que leur famille : conjoint(e), enfants de moins de 21 ans, père et/ou mère si le salarié est célibataire. Il est possible de voyager en deux groupes à des dates différentes.

**Modalités**

Le voyage (aller+retour) doit faire au moins 200 km et s'effectuer en train. Le délai entre l'aller et le retour ne doit pas excéder 61 jours.

**Contact**

Pour toute information complémentaire nous vous invitons à vous renseigner auprès de la SNCF, en gare ou par internet en précisant qu'il s'agit du « Billet Annuel ».

